



PROCES-VERBAL

SOUS-COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : 07 mars 2024
à : 17h00

Présidence : Dominique GAUTHIER

Présent(s) : Christian GIROUX – Christophe SZCZESZEK - Philippe LAVEAU -
Jacques LEVEFAUDES

Excusé(s) : Jean MASSEBOEUF - Cyril HENRY

Assiste(nt) à la séance : Caroline DRUAUX – Michel CASSEGRAIN - Bernard JAHIER

Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2023 est adopté sans remarque.

○ **Rappel des obligations, reconduites pour la saison 2023/2024 :**

Pour la saison sportive en cours, le nombre de matchs à diriger par arbitre est de :

- 26 matchs pour les arbitres « Senior » (Coupes, Championnats, Futsal) dont les 2 dernières journées de championnat
- 20 matchs pour les arbitres « Senior » (Coupes et Championnats) dont les 2 dernières journées de championnat
- 20 matchs pour les arbitres « Senior Futsal » (une section Futsal d'un club libre)
- 16 matchs pour les arbitres « Jeune » (Coupes et Championnats) dont les 2 dernières journées de championnat.

S'agissant des arbitres ayant été reçus à l'examen **au cours de la saison**, ce nombre est réduit à :

- 10 matchs pour les arbitres ayant été reçus à l'examen de septembre/octobre
- 8 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus à l'examen de septembre / octobre
- 8 matchs pour les arbitres ayant été reçus à l'examen de janvier
- 5 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus à l'examen de janvier

Est « Jeune arbitre », tout arbitre âgé de 15 à 22 ans au 1^{er} janvier de la saison

Est « Très Jeune arbitre », tout arbitre âgé de 13 et 14 ans au 1^{er} janvier de la saison

Situation des clubs au

Clubs en infraction au 07 mars 2024 (Article 41 du Statut de l'Arbitrage) :

D1 : OBLIGATION → 2 arbitres dont 1 majeur

- A ESCALE F ORLEANS (548992) : manque 1 arbitre
- US DES TURCS DE CHALETTE/LOING (534003) : manque 1 arbitre

D2 : OBLIGATION → 1 arbitre senior ou jeune

- C.SP LUSITANOS BEAUGENCY (526495) : manque 1 arbitre
- FC ST DENIS EN VAL (523153) : manque 1 arbitre

D3 : OBLIGATION → 1 arbitre senior ou jeune

- FCO ST JEAN DE LA RUELE (500281) : manque 1 arbitre
- AS PUISEAUX (505399) : manque 1 arbitre
- BAZOCHES LES GALLERANDES : manque 1 arbitre
- FC COULLONS CERDON (547227) : manque 1 arbitre
- U.S. TIGY-VIENNE (545601) : manque 1 arbitre
- CA LAILLY EN VAL (511834) : manque 1 arbitre

D4 : OBLIGATION → 1 arbitre senior ou jeune

- SP.L. PAUCOURT (522511) : manque 1 arbitre
- FC ST MAURICE SUR AVEYRON (581043) : manque 1 arbitre

Prochaine Réunion : jeudi 06 juin 2024 à 17h00

Les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'Appel devant le Bureau d'Appel du District de Football du Loiret (Article 8 du Statut de l'Arbitrage) dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
GAUTHIER Dominique

PUBLIE le 11 mars 2024